

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007

Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 4<sup>e</sup>/10-07  
Séance du 12 OCT. 2007

### FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES (APA 68)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde à l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APA 68), une subvention de 20.000 € pour le Service « Allo Senior »,
- ❖ Accorde à l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APA 68), une subvention de 5000 € pour les actions « Rivage »,
- ❖ Précise que ces montants seront prélevés sur le Fonds d'Action Gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER